

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 18 JUILLET 2016 à 18 heures 30**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUILLET 2016

**Présents :**

Anne-Marie FORGEOUX, Maire

Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE, Adjoints

Aurélien BERNARD - Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE –

Charlotte LANDRE – Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT -

**Procurations :**

Christophe MARTIN à Roger GUGLIELMETTI

Patrick LESPINASSE à Gilles du CHAFFAUT

Aurélien VINCENT à Catherine REBATEL

**Absent:**

Edmond CADET

**Secrétaire de séance :**

Carole CISSE

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande d'effectuer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 14 juillet à Nice, avant d'ouvrir la séance.

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, Maire.

I – Délibérations du Conseil municipal

1<sup>o</sup>/ Délibération n°043/2016 – Echange d'une partie de la parcelle communale cadastrée AE600 contre une partie des parcelles AB 668 et AB 669 appartenant à Monsieur Gilles BOITTE et Madame Hélène BOITTE pour la régularisation du Chemin des Preynas.

Suite à l'établissement par le géomètre expert, de l'état des lieux du Chemin des Preynas, il est nécessaire de régulariser l'emprise de cette voie sur les parcelles privées cadastrées AB 668 et AB 669 (cette emprise est d'environ 49m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal approuve l'échange d'une partie de la parcelle communale AE600 contre une partie des parcelles AB668 et AB669 appartenant à Monsieur Gilles BOITTE et Madame Hélène BOITTE par l'échange surface pour surface, autorise l'établissement du document d'arpentage correspondant, autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition, demande l'exonération des droits d'enregistrement et dit que les frais relatifs à cet échange seront pris en charge par la Commune.

**Approuvé par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et procuration P.LESPINASSE)**

2°/ Délibération n°044/2016 –Echange d'une partie du domaine public situé sur le Chemin des Preynas contre une partie de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame Franck DAMARIUS, cadastrée AB672 correspondante à l'emprise du dit Chemin.

Suite à l'établissement par le géomètre expert, de l'état des lieux du Chemin des Preynas, il est nécessaire de régulariser l'emprise de cette voie sur la parcelle privée cadastrée AB 672 (cette emprise est d'environ 24m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal approuve la désaffectation du domaine public et son déclassement matérialisé, approuve l'échange d'une partie du domaine public désaffecté et déclassé contre une partie de la parcelle cadastrée AB672, surface pour surface, autorise l'établissement du document d'arpentage correspondant, autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition, demande l'exonération des droits d'enregistrement et dit que les frais relatifs à cet échange seront pris en charge par la Commune.

**Approuvé à l'unanimité**

3°/ Délibération n°045/2016 –Echange d'une partie du domaine public situé entre la parcelle AB222 et AB1037 contre une partie de la parcelle appartenant aux Consorts BRUN, cadastrée AB670 correspondante à l'emprise réelle du Chemin des Preynas.

Suite à l'établissement par le géomètre expert, de l'état des lieux du Chemin des Preynas, il est nécessaire de régulariser l'emprise de cette voie sur la parcelle privée cadastrée AB 670 (cette emprise est d'environ 9m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal approuve la désaffectation du domaine public et son déclassement matérialisé, approuve l'échange d'une partie du domaine public désaffecté et déclassé contre une partie de la parcelle cadastrée AB 670, surface pour surface, autorise l'établissement du document d'arpentage correspondant, autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition, demande l'exonération des droits d'enregistrement et dit que les frais relatifs à cet échange seront pris en charge par la Commune.

**Approuvé à l'unanimité**

4°/ Délibération n°046/2016 – Vente parcelle communale au Lauzet

Suite à la réflexion de la commission des finances et du conseil municipal lors de la préparation et du vote du budget primitif 2016 en matière d'optimisation du foncier communal comme outil de financement des projets de développement de la commune, le conseil municipal approuve la mise en vente de bien communal des parcelles cadastrées B1233-1234 (ancienne B542-543) situées lieu-dit « Le Clot », pour une surface de 605m<sup>2</sup>.

Tous les documents concernant cette vente sont consultables en mairie.

**Approuvé à l'unanimité**

5°/ Délibération n°047/2016 – Révision P.L.U.(Plan Local d’Urbanisme)

Par délibération du 17 juin 2015, la commune a décidé de prescrire la révision générale du PLU.

Afin de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, et suite au recrutement du bureau d’étude, il s’avérait nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal annule la délibération n°041/15 de prescription de la révision générale du PLU en date du 17 juin 2015, prescrit la révision générale du PLU, organise la concertation préalable à la révision générale du PLU, demande l’association des Services de l’État, autorise Madame le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision générale du PLU, sollicite l’État, pour les dépenses liées à la révision générale du PLU, inscrit les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de l’exercice considéré, demande le droit aux attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, et notifie la délibération aux services concernés.

**Approuvé à l’unanimité**

6°/ Délibération n°048/2016 – Fonds de solidarité pour le logement – année 2016

Le Conseil Municipal décide d’une participation financière à hauteur 417,60 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (0.40 € par habitant), autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette participation et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Approuvé à l’unanimité**

7°/ Délibération n°049/2016 – Navettes skieurs 2015/2016 : participation financière

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que SCV Domaine Skiable organise un service de transport pour ses clients. La Commune utilise ce service pour ses résidents en contrepartie d’une participation financière.

Le Conseil Municipal décide de participer au financement de la navette skieurs, pour la saison 2015/2016 à hauteur de 7 558 €.

**Approuvé à l’unanimité**

8°/ Délibération n°050/2016 – Demande de classement en commune touristique

Le Conseil Municipal sollicite la prolongation du classement de la Commune du Monétier-les-Bains en « Commune Touristique » sur la base du dossier réglementaire à déposer auprès des services de l’Etat, autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour ce classement.

**Approuvé à l’unanimité**

9°/ Délibération n°051/2016 – Projet Urbain Partenarial

Suite au projet d'aménagement d'une partie de la zone AU des Conchiers par l'AFU, la signature d'un PUP portant sur l'aménagement d'un chemin d'accès ainsi qu'une aire de retournement afin de desservir la dite zone, la rendre carrossable et permettre une circulation automobile sécurisée est proposée au Conseil Municipal afin d'assurer le financement des équipements publics par les personnes privées porteuses du projet.

Le Conseil Municipal approuve la convention de Projet Urbain Partenarial, autorise Madame le Maire à signer la convention, autorise Madame le Maire à signer tous les actes, et inscrit les recettes et les crédits nécessaires au budget.

**Approuvé à l'unanimité**

10°/ Délibération n°052/2016 – Verbalisation Electronique-achat de matériel supplémentaire et demande d'aide financière auprès de l'Etat

Madame le Maire rappelle que la Commune a adopté la verbalisation électronique il y a maintenant trois ans. Ce dispositif donnant satisfaction, il est proposé à l'assemblée d'acquérir un terminal supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un terminal de verbalisation supplémentaire pour 1440 € TTC, sollicite l'aide l'Etat à hauteur de 500€, autorise Madame le Maire à signer tout document dans cette affaire.

**Approuvé à l'unanimité**

11°/ Délibération n°053/2016 – Pico centrale du Tabuc –modification du plan de financement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de pico centrale sur le torrent du Grand Tabuc.

Le dossier déposé auprès de l'Etat n'ayant pas eu de suite favorable il est proposé au conseil municipal de modifier le plan de financement comme suit :

Avec aide publique :

<b>Pico centrale du Tabuc – 899 200€ HT</b>	
Conseil Régional PACA	61 500€ - 6,84%
ADEME	61 500€ - 6,84%
Emprunt	569 380€ - 63,32%
Autofinancement	206 820€ - 23%

Sans aide publique :

<b>Pico centrale du Tabuc – 899 200€ HT</b>	
Emprunt	692 380€ - 83,32%
Autofinancement	206 820€ - 23%

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, sollicite les services de la Région et de l'ADEME, autorise Madame le Maire à instruire le dossier et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

**Approuvé par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (G. du CHAFFAUT et  
procuration P.LESPINASSE)**

12°/ Délibération n°054/2016 – Décision modificative n°1 – Budget Principal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les modifications suivantes doivent être apportées au budget de la commune

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Diminution des dépenses imprévues, chapitre 022 pour 39 540,22€,
- Diminution du virement à la section d'investissement, chapitre 023 pour 134 163€,
- Inscription d'une subvention d'exploitation au profit du budget annexe « Régie des Grands Bains » afin que le service puisse faire face à la fermeture de l'établissement pendant l'automne pour 300 000 €,
- Augmentation des recettes à l'article 70688- Autres prestations de services pour un montant de 9 114,78€ correspondant aux facturations réalisées de secours sur pistes sur l'hiver 2015/2016,
- Augmentation des recettes à l'article 73111-Taxes foncières et d'habitation pour un montant de 107 182€ suite à la réception des notifications des bases pour l'année 2016,
- Augmentation des recettes à l'article 7788-Produits exceptionnels divers pour 10 000€ correspondant à des indemnités déjà perçues pour plusieurs sinistres.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Diminution du virement de la section de fonctionnement, chapitre 021 pour 134 163€
- Augmentation des dépenses à l'article 10226-Taxe d'aménagement pour 328€ correspondant à un reliquat de remboursement à effectuer sur des sommes reçues à tort
- Augmentation des dépenses à l'article 21534-Réseaux d'électrification à l'opération 113-Travaux réseaux secs pour 130 509€ afin de prendre en compte une partie de l'enfouissement des réseaux au col du Lautaret

-Augmentation des dépenses à l'article 2312-Aménagement de voirie à l'opération 066-Travaux de voirie et réseaux pour 120 000€ afin de réaliser la voie d'accès de l'AFUL des Conchiers

-Augmentation des dépenses à l'article 2313-Constructions à l'opération 173-Rénovation du patrimoine communal pour 15 000€ dans le cadre de la fin des travaux de restauration de la Chapelle St André

-Diminution des dépenses à l'article 2313-Constructions à l'opération 219-Ile du Moulin pour 633 150€ pour prendre en compte le report de l'opération. De même une baisse des recettes sur la même opération est à constater à l'article 1322-Régions pour 233 150€ compte tenu du report de l'aménagement.

**Approuvé par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (G. du CHAFFAUT et  
procurateur P.LESPINASSE)**

*QUESTIONS DIVERSES*

M. CHANCEL rappelle ses propos en date du 27 juin dernier relatifs à la création de la SAEML qui pour lui datait de 1992 et dont il a retrouvé précisément la date de création (5/10/1992) dans une délibération du conseil municipal du Monétier.

M.GUGLIELMETTI confirme que le transfert des actifs de la SAEML n'a eu lieu qu'en 1997 et que c'est bien de cette opération dont il parlait en juin dernier.

Le public n'ayant pas d'autre question, la séance est levée à 20 heures.

Pour le Maire empêché

**Roger GUGLIELMETTI**  
*1er Adjoint*

